

Perceptions et pratiques de consommation des « Digital Natives » en matière de biens culturels dématérialisés - Etude qualitative

Synthèse des résultats

Janvier 2013



Hadopi
Haute Autorité pour la diffusion des œuvres
et la protection des droits sur Internet



Les grands enseignements de l'étude (1/3)

- ▶ Les « **Digital Natives** » considèrent les biens qu'ils consomment au quotidien en dématérialisé (notamment musique, films et séries) davantage comme du **divertissement** que comme des biens culturels (culture = sérieux, apprentissage pour eux).
- ▶ De fait, avec les biens culturels dématérialisés, les **atouts fonctionnels** (rapidité d'accès, partout et à tout moment) **prennent le pas sur les atouts émotionnels** (prééminents chez les biens physiques où l'on s'attache à l'objet).
- ▶ L'analyse fait apparaître des **différences de perceptions** à l'égard de la consommation de biens culturels dématérialisés **selon la tranche d'âge**:
 - ▷ **Les 15-18 ans** se montrent globalement les plus concernés par le droit d'auteur, avec un sentiment de culpabilité qui émerge concernant leurs pratiques illicites => **Une jeune génération qui tire profit des enseignements de ses aînés : discours préventif des parents ? des enseignants ? des médias ?**
 - ▷ **Les 19-21 ans** ont les attitudes les plus décomplexées à l'égard de leurs pratiques illicites et se montrent peu respectueux du principe de droit d'auteur, notamment s'agissant des biens dématérialisés => **Une consommation 'Kleenex' marquée : une posture qui peut être d'ordre générationnel ou bien transitoire ?**
 - ▷ **Les 22-24 ans** montrent des attitudes partagées, qui tirent pour certains du côté des 15-18 ans et pour d'autres des 19-21 ans. => **Une diversité d'attitudes allant de l'indifférence au cas de conscience, selon le degré de sensibilisation aux droits des artistes et dispositions légales.**



Les grands enseignements de l'étude (2/3)

- ▶ Au global, des **biens culturels dématérialisés qui font partie du quotidien des 15-24 ans** (certains se disent « accros » à la musique, d'autres ont une consommation boulimique de films/ séries)... avec toutefois l'émergence d'une certaine méfiance vis-à-vis de pratiques qui peuvent être addictives, et plus largement vis-à-vis des dangers d'Internet (exploitation des données personnelles, exposition de soi non voulue...).

- ▶ Les « Digital Natives » adaptent leur mode d'accès aux œuvres selon leurs besoins (désir d'accès immédiat, volonté de conserver l'œuvre...). L'accès aux œuvres peut se faire :
 - ▷ **en streaming (licite gratuit ou illicite)** en particulier pour les séries, les vidéos amateurs, ou la musique ;
 - ▷ ou en **téléchargement (plus souvent illicite)** notamment pour les films ou la musique.

- ▶ Il existe pour cette population une **gradation dans la « gravité » perçue des pratiques illicites:**
 - ▷ Le **streaming** est le moins impliquant et souvent considéré « a priori » comme licite ;
 - ▷ Le **téléchargement**, qui implique de stocker l'œuvre sur son ordinateur, est perçu comme une pratique « plus sérieuse » ;
 - ▷ Enfin, la **mise en ligne d'œuvres dans un but de partage**, est jugée beaucoup plus « grave ».



Les grands enseignements de l'étude (3/3)

- ▶ **Les 15-24 ans distinguent assez bien le licite de l'illicite**, avec quelques **confusions** de type gratuit = illicite / simple visionnage = licite, et une vision parfois obscure de la réglementation (tendance à ne pas vouloir laisser de preuves écrites par email par exemple).
- ▶ Ils restent toutefois **pragmatiques et la gratuité de l'accès aux œuvres prime** sur tout autre critère dans le choix parmi les offres.
- ▶ Emergent par ailleurs des **différences d'attitudes à l'égard des pratiques illicites** selon les tranches d'âge:
 - ▷ **En majeur: culpabilité** notamment chez les 15-18 ans et quelques 22-24 ans / **indifférence** chez la majorité des 19-21 ans et quelques 22-24 ans ;
 - ▷ **En mineur: méfiance** chez quelques 22-24 ans / **transgression** chez certains 19-21 ans et 22-24 ans.
- ▶ Si le **concept de droit d'auteur** semble légitime dans son principe, il est davantage mis à distance pour les biens dématérialisés (en particulier chez les 19-21 ans).
 - ▷ Un phénomène qui s'explique principalement par la méconnaissance des logiques économiques qu'il recouvre...
 - ▷ ...qui peut souvent induire une vision caricaturale du producteur « avide » et de l'artiste démuné.
- ▶ Toutefois, sensibilisés au droit d'auteur pendant la discussion de groupe, les « Digital Natives » se sont montrés **réceptifs à cette notion** et l'ont pour certains intégrée dans leur vision de l'offre légale idéale.

Les « Digital Natives »* : mieux comprendre leurs perceptions et leurs pratiques

- ▶ La population des 15-24 ans a été identifiée comme ayant les plus forts taux d'usages illicites déclarés**. La Haute Autorité a donc souhaité mener une étude spécifique auprès de ces « Digital Natives », avec pour objectifs de:
 - ▷ Comprendre leurs usages, perceptions et attitudes
 - ▷ Faire émerger leurs attentes en termes d'offres légales
 - ▷ Identifier les différences et points communs intra-générationnels en termes de pratiques et de comportements de consommation
- ▶ L'institut CSA a employé pour ce faire une méthodologie qualitative*** : 6 « **mini-groupes** » **centrés de 4 à 5 participants, d'une durée de 3H**. Le terrain de l'étude s'est déroulé du 6 au 13 décembre 2012, à Paris :

2 groupes de 15 / 18 ans

2 groupes de 19 / 21 ans

2 groupes de 22 / 24 ans

- ▶ Ont été interrogées des personnes ayant notamment des usages mixtes licites et illicites; toutes consommatrices régulières de musique et vidéo (films et séries) dématérialisées, et pour une minorité de jeu vidéo et livre dématérialisés de manière plus occasionnelle

*Expression de Marc Prensky, « *Digital Natives, Digital Immigrants* », 2001, www.marcprensky.com

** *Baromètre* « Hadopi, biens culturels et usages d'Internet: pratiques et perceptions des internautes français » (octobre 2012)

***L'objectif d'une étude qualitative est d'analyser en profondeur et de comprendre les usages, attitudes et comportements des personnes interrogées. Cette démarche ne vise pas une représentativité statistique.

Les pratiques illicites en ligne : une appréhension et un vécu sensiblement différents selon l'âge

15-18 ans

- ▶ Une cible responsable, **vivant moins bien l'illégalité** de ses pratiques on-line
- ▶ Justifiant ses pratiques par **la nécessité de découvrir et tester une œuvre** sur Internet avant de l'acheter

Une cible respectueuse et prudente

19-21 ans

- ▶ Une cible **décomplexée** : surfer de manière illicite sur Internet est jugé « normal » :
- ▶ Justifiant ses pratiques par la « loi de l'offre et de la demande »

Une cible décomplexée et surconsommatrice

22-24 ans

- ▶ Des **attitudes mixtes**, s'apparentant soit à celles des 15-18 ans pour les plus sensibilisés aux droits des artistes (sentiment de **culpabilité** et **craintes relatives à l'illégalité**), soit, pour une minorité à celles des 19-21 ans (**attitudes transgressives**)
- ▶ Des jeunes justifiant pour la plupart leurs pratiques illicites par les **difficultés financières** qu'ils rencontrent en tant qu'étudiants / jeunes actifs

Des postures hétéroclites

Les pratiques illicites en ligne : une appréhension et un vécu sensiblement différents selon l'âge



15-18 ans

- ▶ Une génération qui **tire profit des enseignements de ses aînés** : discours préventif des parents ? des enseignants ? des médias ?



19-21 ans

- ▶ **Une consommation 'Kleenex' marquée** : une posture qui peut être d'ordre générationnel ou bien transitoire ?



22-24 ans

- ▶ Un **panel diversifié d'attitudes, allant de l'indifférence au cas de conscience**, selon le degré de sensibilisation aux droits des artistes et dispositions légales.

Internet, un outil aux atouts fortement valorisés, avec trois pôles d'attractivité

- ▶ Un facteur clé fortement mis en avant d'emblée
- ▶ Une immatérialité par nature rendant pour eux illégitime le principe du paiement pour les biens culturels => **une gratuité qui paraît « naturelle »**

1. La gratuité

3. L'universalité

- ▶ Un partage de l'information rapidement, sans contraintes matérielles
- ▶ L'abolition des frontières: des contacts démultipliés à l'échelle de la planète => **un outil interactif**

2. Les dimensions pratiques, fonctionnelles

- ▶ Une offre presque illimitée et en renouvellement constant
- ▶ Facile et rapide d'accès, à laquelle on peut accéder, partout et à tout moment => **disponibilité et confort**

Internet comme un outil enchanteur :
à l'instar d'une baguette magique, en quelques clics on obtient tout.

Des pratiques culturelles sur Internet qui font partie du quotidien

Au sein de notre échantillon, une **surconsommation de musique et films/ séries**
-> des pratiques qui tiennent pour eux davantage du divertissement (vs. culture = sérieux, éducatif)

- ▶ La **musique** fait **partie intégrante de la vie** des 15-24 ans et s'écoute « **partout, à tout moment** » ;
- ▶ Ils se déclarent volontiers « **accros** » d'une pratique qui devient un **besoin**.
- ▶ Le visionnage **des films et séries** correspond à un **moment de détente, le plus souvent seul**, tard le soir, pour s'évader et se ressourcer ;
- ▶ Une consommation qui peut devenir **boulimique**, pour les **séries** notamment.
- ▶ Une pratique **des jeux vidéo et de la lecture** plus **occasionnelle et minoritaire** au sein de notre échantillon qualitatif ;
- ▶ **Quelques profils plus assidus**: jouant au quotidien et en réseau; lisant des livres numériques, dont BDs/ mangas.

Toutefois, des sentiments ambivalents à l'égard de leurs pratiques, et plus largement du Web

- ▶ Une **maîtrise technique croissante** (navigation, recherche de contenus...), une **fascination** réelle vis-à-vis d'Internet et de la profusion de contenus à disposition
 - ▷ **MAIS**, une consommation qui peut devenir **addictive** et amener au **repli sur soi** ;
 - ▷ une certaine **prise de recul** et une **conscience** des limites et risques liés à Internet (atteinte à l'image personnelle, vol des informations personnelles, arnaques...).

Une valeur distincte accordée aux biens culturels matériels Versus immatériels

Les biens culturels MATERIELS

- ▶ Considérés comme **vecteurs d'émotion**, ils suscitent le respect et le caractère payant apparaît légitime :
 - ▷ des biens tangibles, concrets, pérennes, que l'on peut conserver (CD, DVD..), avec une valeur attachée à l'objet.
 - ▷ une offre porteuse de qualités différenciatrices (l'émotion suscitée par un film sur grand écran au cinéma, par l'ambiance d'un concert...).
- ▶ **MAIS**, une **distanciation marquée vis-à-vis** de cette offre culturelle matérielle et une consommation plus **occasionnelle** = la perception d'un bien tourné vers le passé.



Emotion/ occasionnel

Les biens culturels IMMATERIELS

- ▶ Jugés **en phase avec les besoins d'immédiateté, de rapidité, d'interactivité** du monde actuel.
- ▶ Internet est considéré comme un outil **potentialisant la diffusion de la culture** et il est **difficile pour ces jeunes de concevoir le principe du paiement pour ces biens virtuels.**

= Au final, une perte de valeur des biens culturels en tant que tels : le **pratique prend le pas sur l'émotionnel** et les biens culturels perdent leur statut de biens précieux.



Fonctionnalité/ quotidien

Des pratiques illicites bien identifiées comme telles, avec certaines zones d'ombres qui persistent

Différents indices permettant d'identifier le caractère illicite d'une offre...

- ▶ **L'information circulant entre internautes** (de préférence de vive voix pour éviter de laisser une trace écrite jugée compromettante) ;
- ▶ **Des aspects techniques** tels que le cheminement souvent complexe pour parvenir au contenu souhaité ;
- ▶ **Des caractéristiques pratiques telles que** : la qualité aléatoire du contenu, le caractère souvent éphémère du site, la mise à disposition gratuite de nouveautés, la surenchère de pop-up publicitaires et virus etc.

...MAIS, certaines confusions subsistent

- ▶ Le caractère illicite d'une offre est très souvent **associé à sa mise à disposition gratuite** ;
- ▶ **Le simple visionnage en ligne (streaming)** est souvent jugé moins impliquant et assimilé à du licite (pas de stockage) ;
- ▶ **La notoriété et la pérennité** du site sont pour la plupart synonymes d'une offre licite ;
- ▶ Quelques jeunes soulignent le **caractère trompeur de certains sites illicites reprenant les codes des sites licites.**

Des postures distinctes vis-à-vis de l'illégalité ont pu être observées.....

Méfiance

- ▶ **Craintes relatives à la législation**, au dispositif Hadopi ;
- ▶ **Auto-restriction** en termes de comportements, souvent circonscrits au streaming.



Minorité, surtout parmi les 22-24 ans

Culpabilité

- ▶ **Interrogations relatives au respect des artistes** et à leur juste rémunération ;
- ▶ Des interrogations **formulées de manière spontanée** : sentiment culpabilisant de voler l'artiste, de ne pas récompenser le travail fourni, de ne pas respecter son œuvre, de ne pas participer à sa réussite ;
- ▶ Les **comportements illicites restent présents mais pour certains, plus mesurés** : peu / pas de téléchargement, achats occasionnels / intentions d'achat pour une minorité.



Majorité des 15-18 ans et quelques 22-24 ans

Des postures distinctes vis-à-vis de l'illégalité ont pu être observées...

Indifférence

- ▶ Les **pratiques illicites** sont **assumées**, sans état d'âme, et font même l'objet de **justifications argumentées** (« *ce n'est pas de ma faute, c'est de leur faute* »)
- ▶ Elles font **partie du quotidien** de ces jeunes, qui **se posent peu de questions** quant aux pratiques culturelles responsables
- ▶ Les **dispositions légales** sont **peu prises au sérieux** et ont peu d'impact



Large majorité des 19-21 ans et quelques 22-24 ans

Transgression

- ▶ Les **pratiques illicites** sont **appréhendées sous un angle quasi-ludique**, par des jeunes très à l'aise avec les nouvelles technologies ;
 - ▷ Téléchargement massif
 - ▷ Et pour une minorité, mise en ligne de contenu
- ▶ **Des jeunes bravant les interdits, et peu réceptifs aux dispositions légales** (certains ont reçu une recommandation de l'Hadopi et ont mis un frein à leur volume de téléchargement, sans stopper leurs pratiques)



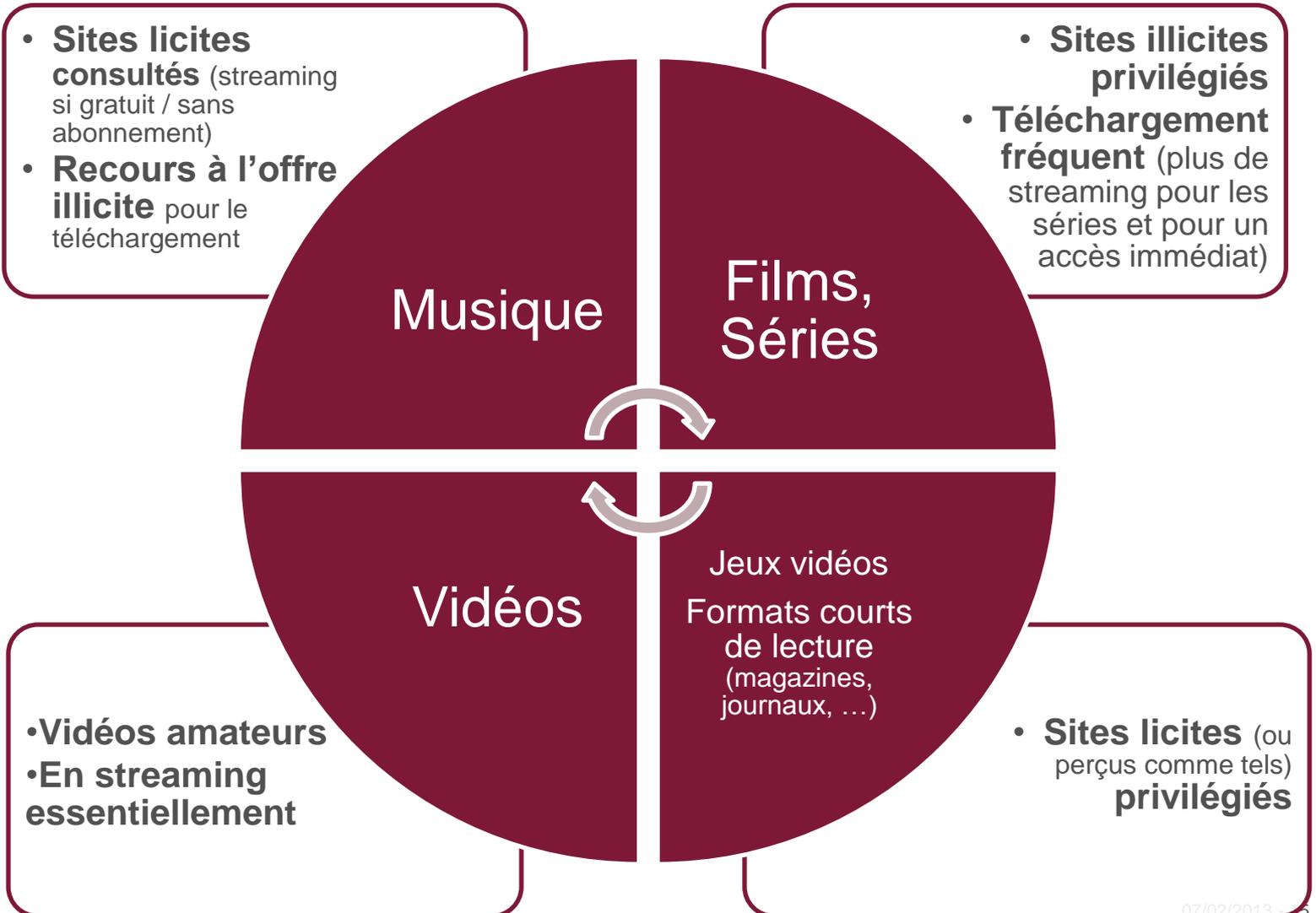
Quelques profils parmi les 19-21 ans et les 22-24 ans

Par ailleurs, il existe une tendance générale à relativiser son propre positionnement dans l'illégalité ...

... En fonction du caractère actif ou passif de son comportement :



Des tendances différentes en termes de pratiques selon la catégorie de biens culturels



Le droit d'auteur : des perceptions qui varient selon la cible

Un droit connu de tous qui symbolise une reconnaissance de « l'artiste » et de son œuvre...

- ▶ ...toutefois la **logique économique** qu'il sous-tend est généralement méconnue : quels acteurs concernés et quelle part revenant à l'artiste ? Dans le doute, certaines caricatures émergent: des droits d'auteur qui iraient à un producteur « avide » au détriment de l'artiste ;
- ▶ ...une **légitimité mise à distance s'agissant des biens immatériels**: la facilité/ rapidité d'obtention met à distance le principe du paiement et donc la participation aux droits d'auteur.

Avec des variations dans ces perceptions (s'agissant d'Internet) selon la tranche d'âge :

- ▶ Pour les **15-18 ans et une partie des 22-24 ans** :
 - ▷ une **valeur réelle et importante de ce droit** : il protège et rémunère « l'artiste », favorise les initiatives créatrices.
 - ▷ Il leur semble finalement un peu culpabilisant d'avoir des pratiques illicites sur Internet car elles portent atteinte au droit d'auteur et donc aux intérêts de « l'artiste ».

- ▶ Les **19-21 ans et une partie des 22-24 ans**:
 - ▷ **sans complexe, ils estiment qu'il n'y a aucun mal à porter atteinte au droit d'auteur**, surtout lorsqu'il s'agit d'artistes célèbres, supposés très aisés financièrement et disposant d'une multitude d'autres sources de revenu.
 - ▷ **Un début de culpabilité émerge néanmoins lorsqu'il s'agit de jeunes artistes, inconnus, qui débudent et qui n'ont que leur œuvre pour vivre.**

Le site légal idéal: un site qui doit être avant tout polyvalent et accessible

En attentes prioritaires

- ▶ Un site polyvalent, regroupant l'ensemble des catégories généralement consultées, mais aussi proposant des exclusivités et des bons plans → Le principe du choix, de la diversité accessible sur un seul site est fortement souhaitée par tous ; la dispersion actuelle des biens et la nécessité de les chercher – sans être certain d'y parvenir - en différents points du Web représentent des écueils majeurs pour beaucoup
- ▶ Un tarif démocratique, accessible au plus grand nombre (ex. des systèmes de forfaits, des offres découvertes, etc.)
- ▶ Un site se devant d'être fonctionnel : des contenus régulièrement réactualisés, une qualité optimale de son et d'image, une rapidité et facilité de navigation, une arborescence intuitive, une mise à disposition d'espace de stockage, etc.

En attentes secondaires

- ▶ A noter, parmi les attentes secondaires exprimées: sensibilisés à la notion de droit d'auteur pendant la conduite de la discussion de groupe, certains « Digital Natives » ont intégré cet aspect dans leur vision du site légal idéal.